



États financiers consolidés

Pour les exercices clos les
31 décembre 2024 et 2023

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Commentaires de la direction sur les états financiers consolidés pour les années terminées les 31 décembre 2024 et 2023

Les états financiers consolidés ci-joints de NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC. (la « Société ») sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière ("IFRS") et comportent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les estimations les plus probables et des jugements faits par la direction.

Des systèmes de contrôle administratif, comptable et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenus par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière consolidée est exacte et fiable.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière consolidée et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction afin de discuter des questions de présentation de l'information financière consolidée. Le Comité examine également les états financiers consolidés annuels et le rapport des auditeurs indépendants, et fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le Comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par les auditeurs, Audacie Inc.

(signé) *Hubert Marleau*
HUBERT MARLEAU,
Président et chef de la direction

(signé) *Bruno Dumais*
BRUNO DUMAIS, CPA
Chef de la direction financière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC. et de sa filiale (ensemble, la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, et les états de la perte nette et du résultat global consolidés, l'état consolidé des variations des capitaux propres négatifs et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, étaient les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous ne formulons pas d'opinion distincte sur ces questions. À l'exception de la question décrite dans la section Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation, nous avons déterminé qu'il y avait une autre question clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Question clé d'audit

Comptabilisation d'une acquisition d'entreprise

Nous attirons l'attention sur la note 4 aux états financiers consolidés. La Société a réalisé une acquisition d'entreprise en date du 4 juin 2024, pour une contrepartie d'achat de 354 903 \$.

L'acquisition de l'entreprise réalisée au cours de l'exercice présente une importance stratégique pour la Société. La considération payée et les jugements exercés par la direction dans l'allocation de la juste valeur aux actifs acquis ont nécessité une attention accrue de notre part lors de l'audit, ce qui en fait un domaine clé.

Comment nous avons traité le point clé de l'audit

Notre approche pour traiter cet élément a notamment inclus les procédures suivantes :

- Lecture du contrat d'acquisition afin de comprendre les modalités de la Transaction ;
- Valider que l'acquisition avait été comptabilisée à la date du transfert du contrôle ;
- Évaluation du traitement comptable appliqué par la direction, incluant la comptabilisation des droits miniers acquis ;
- Évaluation de la méthodologie et des hypothèses utilisées par la direction pour allouer la contrepartie d'achat aux actifs acquis ;
- Évaluation de l'adéquation des informations fournies dans les états financiers relativement à l'acquisition.

Autre information

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si les autres informations sont significativement incompatibles avec les états financiers consolidés ou nos connaissances obtenues lors de l'audit, ou semblent autrement être matériellement inexactes.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration attestant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes en matière d'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou mesures de protection appliquées.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée et ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Bédard.



Société de comptables professionnels agréés

Brossard (Québec)

Le 29 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A128615

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

États consolidés de la situation financière

Au 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Actifs			
Actifs courants			
Espèces et quasi-espèces		\$ 1 164 021	\$ 1 304 411
Débiteurs	5	28 072	77 080
Frais payés d'avance	6	24 560	17 722
Total des actifs courants		1 216 653	1 399 213
Actif non courant			
Terrain		506 887	506 887
Total de l'actif non courant		506 887	506 887
Total des actifs		\$ 1 723 540	\$ 1 906 100
Passifs			
Passifs courants			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	7	\$ 116 041	\$ 105 403
Prime d'émission d'actions accréditives	10	51 695	–
Portion à court terme de la dette à long terme	8	450 000	500 000
Total des passifs courants		617 736	605 403
Total des passifs		617 736	605 403
Capitaux propres			
Capital social	10	21 579 344	20 980 963
Bons de souscription	11	3 827	–
Surplus d'apport		2 352 096	2 279 388
Déficit		(22 829 463)	(21 959 654)
Total des capitaux propres		1 105 804	1 300 697
Total des dettes et des capitaux propres		\$ 1 723 540	\$ 1 906 100

Événements subséquents 1-8-19
Engagement 18

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Hubert Marleau, administrateur

(signé) Hubert Vallée, administrateur

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

États consolidés de la perte nette et du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2024	2023
Revenus		\$ 8 500	\$ 12 100
Charges			
Honoraires professionnels		221 014	179 932
Dépenses d'exploration (net d'un crédit d'impôt de 57 109 \$ (2023 - néant \$))		(27 250)	127 680
Frais de bureau et d'administration		129 017	90 398
Honoraires des administrateurs, net d'un gain sur radiation d'un compte payable de 24 061 \$ (2023 - néant \$)		18 348	37 399
Droits miniers	4	365 092	64 527
Bourse, autorités et relations avec les actionnaires		41 867	49 998
Loyers		11 403	13 085
Taxes et permis		10 623	9 947
Frais de représentation et de déplacement		22 226	92 381
Assurance		18 094	18 421
Télécommunication et site internet		1 120	1 846
Entretien		1 692	-
Rémunération à base d'actions	12	72 708	72 965
Frais bancaires		1 610	492
Total des charges		887 564	759 071
Perte d'opérations		(879 064)	(746 971)
Charges financières et autres dépenses (gain)			
Charges financières		27 822	30 025
Revenus d'intérêts		(37 077)	(47 704)
Total des charges financières et autres dépenses (gain)		(9 255)	(17 679)
Perte nette et résultat global		\$ (869 809)	\$ (729 292)
Résultat par action ordinaire en circulation	13		
De base		\$ (0,01)	\$ (0,01)
Dilué		\$ (0,01)	\$ (0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base		82 699 467	76 592 200
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation diluées		82 699 467	76 592 200

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

États consolidés des variations de capitaux propres (déficitaires)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Capital social		Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total
	Nombre	Montant				
Solde au 1^{er} janvier 2024	79 860 672	\$20 980 963	\$ 2 279 388	\$ –	\$(21 959 654)	\$ 1 300 697
Émission d'actions suite à une acquisition (note 4)	3 998 633	279 903	–	–	–	279 903
Émission d'actions suite à une convention de services (note 10)	1 142 857	60 000	–	–	–	60 000
Émission d'actions accréditatives (note 10 et 11)	5 483 334	258 478	–	3 827	–	262 305
Perte nette et résultat global	–	–	–	–	(869 809)	(869 809)
Rémunération à base d'actions	–	–	72 708	–	–	72 708
Solde au 31 décembre 2024	90 485 496	\$21 579 344	\$ 2 352 096	\$ 3 827	\$(22 829 463)	\$ 1 105 804
	Capital social		Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total
	Nombre	Montant				
Solde au 1^{er} janvier 2023	75 718 338	\$20 295 543	\$ 1 753 582	\$ 645 987	\$(21 230 362)	\$ 1 464 750
Perte nette et résultat global	–	–	–	–	(729 292)	(729 292)
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription (réduit de frais d'émission de 4 805 \$)	4 142 334	685 420	–	(193 146)	–	492 274
Expiration de bons de souscription	–	–	452 841	(452 841)	–	–
Rémunération à base d'actions	–	–	72 965	–	–	72 965
Solde au 31 décembre 2023	79 860 672	\$20 980 963	\$ 2 279 388	\$ –	\$(21 959 654)	\$ 1 300 697

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

États consolidés des variations de capitaux propres
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		\$ (869 809)	\$ (729 292)
Ajustements pour:			
Droits miniers - Part des paiements fondés sur des actions attribuable à l'acquisition de l'entreprise	4	279 903	-
Gain sur radiation d'un compte payable	10	(24 061)	-
Honoraires professionnels payés en actions		60 000	-
Rémunération à base d'actions	12	72 708	72 965
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation	14	76 869	(81 055)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(404 390)	(737 382)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription	10	-	435 274
Émission d'actions accréditives (net des coûts de transaction de 15 000 \$)	10	314 000	-
Remboursement de dette à long terme	8	(50 000)	(30 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		264 000	405 274
Diminution des espèces			
		(140 390)	(332 108)
Espèces, et quasi-espèces au début		1 304 411	1 636 519
Espèces et quasi-espèces à la fin		\$ 1 164 021	\$ 1 304 411
Information supplémentaire	14		

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Nature des opérations et continuité d'exploitation

Nio Métaux stratégiques Inc. (la "Société") est domiciliée au Canada. Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 1670, Montréal, Québec. La Société a été constituée selon la Loi sur les sociétés par actions du Québec le 29 août 1995. La Société détient une propriété minière en exploration de niobium située dans la région d'Oka au Québec, une propriété de minéraux critiques près de Mont-Laurier au Québec ("Fafnir") depuis juin 2024 et une propriété en exploration dans la région de la Baie James au Québec. Les actions de la Société sont échangées publiquement sur la Bourse de croissance du TSX ("TSX-V") sous le symbole « NIO ».

La Société est une entreprise en phase de démarrage et détient des propriétés minières d'exploration dans la province du Québec. La propriété minière d'Oka consiste en droits miniers comprenant 56 droits miniers sur une superficie de 5 409 acres, celle de Fafnir comprend 107 droits couvrant 15 394 acres alors que celle de Grande-Baleine considère 63 droits miniers couvrant 7 687 acres sur le territoire de la Baie d'Hudson. La majorité des efforts de la Société est actuellement dévouée à l'obtention des permis, au financement et au développement de sa propriété de niobium à Oka. Bien que, au stade actuel des travaux, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres des propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et de ses engagements dans le cours normal de ses opérations. La Société est dans un processus d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés et ses projets miniers et n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves exploitables. La Société n'a pas de revenus provenant de son exploitation qui lui permettraient de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements des valeurs comptables et des passifs qui seraient nécessaires si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs ou de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En ce qui concerne la propriété de niobium à Oka, la Société a déterminé en 1999 que ses ressources de minerai fournissent une indication conceptuelle du potentiel de la propriété. La direction développe présentement une stratégie afin d'obtenir l'acceptabilité sociale des intervenants locaux ainsi que tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer la propriété Oka. La Société a récemment lancé (voir note 19) un projet de développement visant à améliorer l'innovation dans les procédés métallurgiques et d'eaux minières usées afin de permettre la production de niobium de son projet Oka présentement au stade de l'exploration. Afin d'améliorer son bilan, la Société a conclu une entente de conversion de dette en actions (voir note 19) afin de régler un montant total de 495 000 \$ de dette en cours.

La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition finale des propriétés et le développement de projets miniers, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. Ces facteurs soulèvent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

2. Préparation de base

a) Déclaration de conformité :

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 avril 2025.

b) Base de mesure :

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique.

c) Présentation et monnaie fonctionnelle :

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Recours à des estimations et à des jugements :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans tous les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice comprennent entre autres :

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances.

Valorisation de Black & Scholes

Le calcul de la juste valeur des parts, des options d'achat d'actions et des bons de souscription accordés exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses concernant la juste valeur des actions ordinaires sous-jacentes de la Société, la volatilité prévue, la durée de vie prévue et les taux de confiscation prévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Société si les estimations actuelles changent. La volatilité attendue était basée sur la volatilité historique de la Société.

Impôts sur le revenu

Un exercice important de jugement est requis pour déterminer la provision pour impôts sur le résultat en raison des jugements entourant l'utilisation du financement par actions accréditatives. Il existe de nombreuses opérations et calculs pour lesquels la détermination finale de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Regroupement d'entreprise

Lors d'un regroupement d'entreprises, la Société alloue le prix d'achat aux actifs acquis et aux passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3. Cette évaluation requiert l'utilisation de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses et estimations significatives.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à tous les exercices présentés dans ces états financiers consolidés.

a) Principes de consolidation :

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale 1478472 B.C. Ltd. pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024.

Le contrôle existe lorsqu'un investisseur est exposé ou a des droits à des rendements variables découlant de sa participation à une entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par son pouvoir sur l'entité émettrice. La filiale est consolidée à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et est déconsolidée à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister.

Tous les principaux comptes et opérations inter-sociétés ainsi que les revenus non réalisés et les dépenses reliées à ces transactions inter-sociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

b) Espèces et quasi-espèces :

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes de trésorerie en caisse et les dépôts à terme, ainsi que d'autres placements à court terme très liquides venant à échéance dans les 90 jours suivant la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en liquidités connues et qui sont soumis à un risque minime de variation de valeur.

c) Crédits des droits miniers remboursables et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources :

La Société pourrait avoir droit à des crédits remboursables sur les droits pour les pertes en vertu de la Loi de l'impôt minier. Ces crédits remboursables sur les droits pour les pertes s'appliquent aux coûts d'exploration engagés dans la province de Québec.

De plus, la Société pourrait avoir droit à des crédits d'impôt remboursables pour les ressources des sociétés minières sur les dépenses d'exploration admissibles engagées.

Les crédits sont comptabilisés dans les coûts d'exploration engagés, comme indiqué dans IAS 20, Aide gouvernementale, lorsqu'un avis de cotisation est reçu en raison de l'incertitude quant au calendrier et au montant des crédits d'impôt (57 109 \$ en 2024 et néant \$ en 2023).

d) Terrain :

Le terrain est comptabilisé au coût. La valeur résiduelle est revue au moins une fois à la fin de chaque exercice. Les profits ou les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont ensuite comptabilisés aux états consolidés de la perte nette du résultat global.

Lorsque le terrain n'est plus utilisé, ou abandonné, la valeur comptable est dévaluée au montant récupérable et la différence est comptabilisée aux états consolidés de la perte et du résultat global.

e) Propriétés minières et dépenses de prospection et d'évaluation :

Les dépenses de propriétés minières et de prospection et d'évaluation comprennent des propriétés minières et d'autres coûts d'exploration et d'évaluation. Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des droits de prospection minière qui incluent des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces droits. Les coûts engagés comprennent les frais généraux techniques et administratifs appropriés.

Tous les coûts de prospection et d'évaluation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de passer à la dépense les coûts de

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

prospection et d'évaluation pour cette zone et enregistre ces dépenses dans les immobilisations corporelles ou incorporelles sous actifs miniers en développement, selon la nature des actifs.

f) Regroupement d'entreprise :

La Société applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale est calculée comme la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des titres de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Si la Société acquiert une participation donnant le contrôle dans une entreprise dans laquelle il détenait précédemment une participation, la participation précédemment détenue doit être réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition, tout profit ou perte en résultant étant comptabilisé en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le cas.

La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises ne tient pas compte des montants liés au règlement de relations préexistantes. Le profit ou la perte découlant du règlement de relations préexistantes est comptabilisé en résultat net.

Les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

g) Impôt différé et impôt sur le résultat :

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et des montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ou la perte comptable ou fiscale, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigibles et de réaliser les actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

h) Capital social :

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

De temps à autre, la Société finance une partie de ses activités d'exploration par l'émission d'actions accréditives. En vertu d'une convention d'actions accréditives, les attributs fiscaux des dépenses connexes sont renoncés aux souscripteurs. Le capital déclaré comptabilisé lors des émissions d'actions accréditives est égal à la juste valeur estimative des actions ordinaires, à l'exclusion de la composante accréditive, à la date d'émission. La différence entre le produit brut reçu et le capital déclaré comptabilisé est un passif (prime d'émission « accréditive ») jusqu'à ce que des dépenses admissibles soient engagées.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de la Société elle-même et qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie. Les bons de souscription sont reclassés au surplus d'apport lorsqu'ils expirent.

Les bons de souscription qui comprennent une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou qui ne répondent pas aux exigences de la norme IAS 32 sont classés comme des passifs financiers.

i) Surplus d'apport :

Le surplus d'apport est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options d'achat d'actions enregistrées comme dépense fondée sur des actions. Le surplus d'apport est augmenté par la juste valeur de ces items lors de leur acquisition et est réduit par la valeur correspondante lorsque les options sont exercées.

j) Contrats de location :

Les contrats de location considérant un aspect légal sont classifiés soit à titre de location-financement ou de location simple. Les contrats de location-financement représentent les contrats dont la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents des actifs loués est transférée. Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il faut se fonder sur la substance de l'accord à la date de sa passation en tenant compte des éléments suivants:

- Le contrat considère l'usage d'un bien spécifique, ce qui peut être déterminé explicitement ou implicitement, qui doit être physiquement distinct ou représenté substantiellement tous les bénéfices inhérents à un bien physique distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution, le bien ne peut être déterminé comme étant spécifique,
- La Société bénéficie substantiellement de tous les bénéfices économiques de l'usage de l'actif durant la période permise, et
- La Société a le droit de déterminer l'usage du bien. La Société bénéficie d'un tel droit si la prise de décision sur les changements importants concernant l'usage lui revient.

La Société reconnaît un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé. L'actif au titre de droit d'utilisation est

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif au titre du contrat de location ajusté de tout paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux engagés par le preneur et des coûts à engager pour la restauration du lieu dans l'état exigé par les termes et les conditions du contrat de location, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'obligation locative est initialement évaluée selon la valeur actualisée des paiements de loyer impayé à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé, actualisé selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société. De manière générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée s'il y a un changement dans les paiements futurs de loyers découlant d'une modification de l'index ou du taux, s'il y a possibilité que la Société estime un changement dans les montants attendus à payer sous une valeur résiduelle garantie, ou si la Société modifie son intention d'exercer une option d'achat, une option de renouvellement ou de résiliation.

La Société a choisi d'appliquer en pratique de ne pas reconnaître d'actif au titre de droit d'utilisation et d'obligation locative pour les contrats de location à court terme, soit les contrats de moins de 12 mois et pour les contrats de faible valeur (moins de 8 000\$). Tous les paiements des contrats court terme et de faibles valeurs sont ainsi passés directement en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Paiements fondés sur des actions :

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et à des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie au cours de l'exercice où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les paiements fondés sur des actions pour lesquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, quelle que soit la façon dont les instruments de capitaux propres sont obtenus par la Société. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable. Dans ce cas, les biens et les services reçus sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis.

l) Résultat par action :

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

m) Instruments financiers :

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction de trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la JVRN.

Conformément à l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats où le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme ne sont pas séparés, mais l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué aux fins du classement.

Le tableau suivant présente un résumé des instruments financiers :

Instrument financier	Catégorie
Espèces et quasi-espèces	Coût amorti
Débiteurs, à l'exception de la taxe de vente à recevoir	Coût amorti
Comptes fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des bénéfices marginaux payables	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers ne sont pas reclassés, à moins que la Société ne décèle un changement du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et qu'elle réévalue le classement de ses actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expirés ou ont été transférés et que la Société a transféré en substance tous les risques et les bénéfices inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et une intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au moment de la constatation initiale, la Société classe ses instruments financiers selon les catégories suivantes, en fonction des fins auxquelles les instruments ont été acquis :

Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments financiers de cette catégorie comprennent les actifs volontairement classés dans cette catégorie et sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés de la perte nette et du résultat global.

Coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier

Les actifs/passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'il ne soit accompagné d'un élément de dérivé incorporé. Dans ce cas, la Société désigne un l'instrument comme étant hybride présenté dans les états de la perte nette et du résultat global.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les passifs financiers sont classés comme courants ou non courants basé sur des droits qui existent à la fin de la période, précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'une responsabilité civile, expliquent que des droits existent si les obligations sont respectées à la fin de la période et introduisent une définition du terme « règlement » pour préciser que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou prestations de service.

Dévaluation d'actifs financiers

À chaque date de l'état consolidé de la situation financière, la Société évalue s'il existe des indications objectives à l'effet qu'un actif financier soit dévalué. Un actif financier est dévalué et une perte pour dévaluation est subie seulement s'il existe une preuve objective de dévaluation découlant d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale (un « événement générateur de perte ») et que cet événement générateur de perte a un impact sur les flux de trésorerie prévus des actifs financiers qui peuvent être estimés de façon fiable.

S'il existe de telles indications, la Société comptabilise une perte pour dévaluation, de la façon suivante : la perte pour dévaluation correspond à l'écart entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de réserve.

Les pertes pour dévaluation sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la dévaluation.

n) Dépréciation des actifs non financiers :

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

o) Adoption de normes comptables :

La Société a adopté les nouvelles normes comptables ainsi que les amendements aux normes et leurs interprétations avec une date d'application initiale au 1er janvier 2024; celle-ci a été appliquée dans la préparation des états financiers consolidés:

Amendements à IAS 1 – Classification des passifs courants et non courants

Les amendements à IAS 1 affectent uniquement la présentation des passifs comme courants ou non courants dans l'état de la situation financière et non le montant ou le moment de la comptabilisation de tout actif, passif, produit ou charge, ou les informations divulguées sur ces éléments.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les amendements précisent que le classement des passifs comme courants ou non courants est basé sur des droits qui existent à la fin de la période, précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un responsabilité civile, expliquent que des droits existent si les obligations sont respectées à la fin de la période et introduisent une définition du terme « règlement » pour préciser que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou prestations de service.

p) Normes comptables futures :

Certaines publications ont été émises par l'International Accounting Standards Board ou le Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) et sont obligatoires pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2025. Elles ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la Société.

Améliorations annuelles des normes comptables IFRS

En juillet 2024, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes comptables IFRS et à leurs documents d'application dans le cadre de ses activités régulières de mise à jour des normes. Les normes modifiées sont les suivantes :

- IFRS 1 – Première application des Normes internationales d'information financière ;
- IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir, ainsi que son guide d'application ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés ; et
- IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2026, avec une application anticipée permise. Les améliorations annuelles se limitent à des changements visant à clarifier le libellé d'une norme comptable IFRS ou à corriger des conséquences imprévues ou des omissions relativement mineures dans les normes comptables. Elles permettent également de résoudre de légers conflits entre les exigences de différentes normes.

Modifications apportées à IFRS 9 – Instruments financiers et à IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux exigences en matière de classification et d'évaluation prévues dans la norme IFRS 9. Ces modifications visent à réduire la diversité des pratiques comptables en rendant les exigences plus claires et plus cohérentes. Elles comprennent notamment :

Clarification de la classification et de l'évaluation des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers liés à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Concernant le règlement des passifs par des systèmes de paiement électroniques, les modifications précisent la date à laquelle un actif financier ou un passif financier doit être décomptabilisé. L'IASB a également décidé d'élaborer une option de méthode comptable permettant à une entreprise de décomptabiliser un passif financier avant la remise des liquidités à la date de règlement, si certains critères sont remplis.

Avec ces modifications, l'IASB a également introduit des exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence pour les investisseurs, notamment en ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les instruments financiers comportant des caractéristiques conditionnelles – par exemple, des caractéristiques liées à des objectifs ESG.

Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (« IFRS 18 »), qui introduit :

- (i) de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net;
- (ii) des normes d'information concernant les mesures de performance définies par la direction;
- (iii) des principes pour l'agrégation et la ventilation de l'information financière dans les états financiers et les notes afférentes.

IFRS 18 sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais son application anticipée est permise. IFRS 18 remplace la norme IAS 1. Elle reprend toutefois plusieurs exigences de la norme IAS 1 sans modification.

4. Acquisition d'entreprise

Le 4 juin 2024, la Société a conclu l'acquisition de 100% des actions de 1478472 B.C. Ltd. (« 1478472 ») pour une contrepartie totale de 354 903 \$. L'acquisition a été financée par l'émission de 3 998 633 actions ordinaires de la Société avec une juste valeur de 279 903 \$ et une contrepartie en espèces de 75 000 \$. Les actions ordinaires ont été évaluées au coût de 0.07 \$ par action ordinaire en utilisant le cours des actions de la Société lors de l'acquisition.

La contrepartie payée a été entièrement attribuée à la juste valeur des droits miniers acquis. Ce montant a été comptabilisé à titre de dépenses de droits miniers conformément à la méthode comptable appliquée par la Société.

1478472 détient 85 droits miniers composant le projet Fafnir au Québec. Selon ses normes comptables, et puisque le projet demeure un projet d'exploration, la Société passera en charges tous les coûts. Outre les droits miniers, l'acquisition présente divers avantages pour la Société, notamment un meilleur positionnement dans les propriétés de minéraux critiques et un site accessible par les routes.

1478472 a été incorporée le 29 avril 2024. Depuis sa constitution, la seule opération effectuée a été l'acquisition des 85 droits miniers. Aucune autre opération ou investissement n'a eu lieu avant l'acquisition de ses actions par la Société.

Cette transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode d'acquisition selon laquelle l'actif net acquis est comptabilisé à la juste valeur comme suit :

	\$
Droits miniers à la dépense	\$ 354 903
Actifs net acquis	\$ 354 903
Considération payée:	
Encaisse	\$ 75 000
Actions ordinaires	279 903
Considération payée	\$ 354 903

Dans le cadre de l'acquisition, la Société s'engage à un programme de travaux d'exploration comportant des dépenses minimales de 200 000 \$ sur le projet Fafnir, lesquelles doivent être engagées avant juin 2026 auprès d'un fournisseur spécifique.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

5. Débiteurs

	2024	2023
Taxe de vente à recevoir	\$ 14 987	\$ 5 858
Souscription à recevoir	12 000	57 000
Autres comptes à recevoir	1 085	14 222
	\$ 28 072	\$ 77 080

6. Frais payés d'avance

Propriété d'Oka

La propriété minière d'Oka consiste en droits de surface et miniers comprenant 56 droits miniers (98 - 2023) couvrant une superficie de plus 5 409 acres (5 409 - 2023).

Propriété de Grande-Baleine

La Société possède des droits miniers pour la propriété de fer de Grande-Baleine, comprenant 63 droits miniers (63 - 2023) couvrant 7 687 (7 687 - 2023) acres sur le territoire de la Baie d'Hudson.

Propriété Fafnir

La Société possède des droits miniers pour la propriété de minéraux critiques de Fafnir, comprenant 107 droits miniers (néant - 2023) couvrant 15 394 (néant - 2023) acres localisées à environ 60 kilomètres de Mont-Laurier.

7. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	Note	2024	2023
Fournisseurs et autres créditeurs	19	\$ 81 082	\$ 74 322
Intérêts courus		12 936	10 027
Bénéfices marginaux payables		22 023	21 054
		\$ 116 041	\$ 105 403

8. Dette à long terme

	2024	2023
Prêt, 6%, non garanti, intérêt payable trimestriellement débutant en septembre 2021 et venant à échéance en avril 2025 ^(a)	\$ 450 000	\$ 500 000
	\$ 450 000	\$ 500 000
Portion courante	(450 000)	(500,000)
	\$ -	\$ -

- a) En 2021, la Société a conclu une entente avec Nio-Metals pour une facilité de prêt-relais non garanti de 500 000 \$ (le « prêt-relais »). Le prêt-relais a une durée de 24 mois jusqu'à l'échéance, porte intérêt à 6 % par année payable trimestriellement, à compter de septembre 2021, et n'est pas convertible. Le prêt-relais peut être remboursé à tout moment avant l'échéance sans pénalité. En mars 2022, la Société et le prêteur ont convenu de prolonger la date d'échéance de mars 2023 à mars 2024.

Le 24 avril 2024, Nio-Metals et la Société ont modifié la valeur du prêt-relais à \$450 000 suite au remboursement par la Société d'un montant de \$ 50 000 payé comptant et prolongé la date d'échéance au 30 avril 2025, sous réserve d'aucune autre condition.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Le 15 avril 2025, la Société a conclu un règlement de dette en actions avec Nio-Metals Holdings LLC afin de convertir le capital impayé de la dette à long terme d'un montant de 450 000 \$ en actions au prix de 0,045 \$ par action pour un nombre total de 10 000 000 d'actions. Le montant approximatif des intérêts courus de 19 600 \$ à cette date (12 936 \$ au 31 décembre 2024) a été payé en espèces.

9. Impôts sur le résultat et impôt minier

La charge (économie) d'impôts effective comptable diffère de la charge (économie) d'impôts réelle calculée selon le taux statutaire combiné du fédéral et du provincial de 26.5 % (2023 - 26.5 %) appliqué à la perte avant impôts, en raison des éléments suivants :

	2024	2023
Perte avant impôts sur le résultat et l'impôt minier	\$ (869 809)	\$ (729 292)
Recouvrement d'impôts, selon le taux statutaire	(230 500)	(193 262)
Économies d'impôts reliée aux différences temporaires et autres	77 035	35 978
Rémunération à base d'actions non déductible	19 268	19 336
Effet de l'aide gouvernementale	(2 049)	–
Pertes de l'exercice courant pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	136 246	137,948
	\$ –	\$ –

Actifs d'impôts différés non comptabilisés :

Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé pour ces éléments, car il est improbable que des bénéfiques imposables soient réalisés contre lesquels ces éléments pourront être utilisés.

	2024	2023
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	\$2 773 495	\$ 2 636 976
Écarts reliés aux dépenses d'exploration	945 425	950 624
Écarts reliés aux propriétés minières	218 350	115 790
Frais financiers	26 903	43 660
Écarts reliés à l'immobilisation	8 023	8 023
Pertes en capital reportées prospectivement	1 020	1 020
	\$ 3 973 216	\$ 3 755 092

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les pertes autres qu'en capital viennent à échéance aux dates suivantes :

	Fédéral	Québec
2026	\$ 68 497	\$ 68 497
2027	328 025	328 025
2028	461 358	461 358
2029	449 845	449 845
2030	430 422	430 422
2031	1 051 711	1 051 711
2032	951 827	951 827
2033	910 315	910 315
2034	737 928	737 928
2035	660 158	660 158
2036	514 841	514 841
2037	460 302	460 302
2038	488 689	488 689
2039	449 795	445 914
2040	412 563	412 563
2041	615 968	614 729
2042	436,495	436 495
2043	525 996	524 547
2044	515 727	512 057
	\$ 10 470 462	\$10 460 223

La Société a également des crédits d'impôts non constatés de 131 235 \$ (2023 - 150 360 \$) qui expirent au cours des exercices 2025 à 2034.

10. Capital social

Le nombre d'actions émises et en circulation au 31 décembre 2024 était de 90 485 496 (2023 - 79 860 672). La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Le 6 juin 2024, la Société a émis un total de 3 998 633 actions ordinaires afin de compléter une acquisition.

Le 27 août 2024, la Société a émis un total de 1 142 857 actions ordinaires en vertu d'ententes d'émission d'actions en paiement de services. L'émission a été comptabilisée à la juste valeur des actions à la date de la transaction.

Le 18 décembre 2024, la Société a réalisé un placement privé de 5 483 334 actions ordinaires de la Société au prix de 0,06 \$ l'action ordinaire émises sous forme d'actions accréditatives pour un produit brut total de 329 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime de 0,01 \$ par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée à titre de passif de 51 695 \$ avec une réduction subséquente au prorata du passif comptabilisée à titre de revenus de primes accréditatives au fur et à mesure que les dépenses requises sont engagées. Les coûts de transaction se sont élevés à 18 828 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture au prorata des actions émises et de la dette à long terme soit de 15 690 \$ et de 3 138 \$ respectivement.

11. Bons de souscriptions

Le nombre de bons de souscription en circulation au 31 décembre 2024 était de 187 500 (2023 - néant). Le 18 décembre 2024, au moment du placement privé, 187 500 bons de souscriptions ont été émis à un agent.

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Le prix moyen pondéré exerçable des bons de souscription en circulation au 31 décembre 2024 était de 0,08 \$ (2023 - néant \$) et le délai moyen jusqu'à l'échéance était de 1.96 années au 31 décembre 2024.

Les changements dans les bons de souscriptions étaient les suivants durant l'exercice:

	2024		2023	
	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix exerçable	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix exerçable
Solde, au début	-	\$ -	13 968 750	\$ 0,12
Émis	187 500	\$ 0,08	-	\$ -
Exercés	-	\$ -	4 142 334	\$ 0,12
Expirés	-	\$ -	9 826 416	\$ 0,12
Solde, à la fin	187 500	\$ 0,08	-	\$ -

La valeur du bon de souscription est estimée à la date d'émission à l'aide du modèle de tarification des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes:

	2024	2023
Nombre de bons de souscriptions émis	187 500	-
Taux d'intérêt sans risque	3.05%	-
Rendement attendu du dividende	0.00%	-
Volatilité attendue	97.39%	-
Durée prévue	2 ans	-

12. Paiements fondés sur les actions

Dans le cadre du régime d'achat d'options, la Société peut émettre des options au profit des administrateurs, des dirigeants et des consultants jusqu'à un maximum de 10 % des actions émises et en circulation au moment de l'octroi des options à régime variable et leur durée de vie ne peut pas dépasser 5 ans. Les options sont acquises immédiatement après l'émission. Le prix d'exercice des options est déterminé par le conseil d'administration et ne peut être supérieur à la valeur obtenue en utilisant un prix au moins égal au cours escompté en utilisant le cours de clôture des actions ordinaires lors de la veille de l'attribution de l'octroi. Les options sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'octroi.

Le plan doit recevoir l'approbation du TSX-V et des actionnaires à chaque année à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation pouvant être exercé a fluctué comme suit au cours de l'année:

	2024		2023	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exerçable	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exerçable
Solde, au début	4 450 000	\$ 0,15	3 750 000	\$ 0,15
Allouées	2 200 000	0,10	700 000	\$ 0,15
Solde, à la fin	6 650 000	\$ 0,13	4,450,000	\$ 0,15

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les options ont été consenties par la Société au cours de la période et la valeur de chaque option est estimée à la date d'octroi à l'aide du modèle de tarification des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

	2024	2023
Nombre d'options allouées	2 200 000	700 000
Taux d'intérêt sans risque	2,94%	3,280%
Rendement attendu du dividende	0.00%	0.00%
Volatilité attendue	83,2%	104,59%
Durée prévue	5 années	5 années

La juste valeur estimée des options accordées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024 est de 113 407 \$ (2023 - 48 352 \$). Ce montant est amorti et imputé sur les bénéfices au fur et à mesure que les droits d'exercice sont acquis.

Le calcul du résultat pour l'année divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation diluées excluait l'impact des 6 650 000 options d'achat d'actions (31 décembre 2023 - 4 450 000), car il était antidilutif.

La charge de rémunération à base d'actions pour l'année terminée le 31 décembre 2024 a totalisé 72 708 \$ (31 décembre 2023 - 72 965 \$) et a été créditée au surplus d'apport.

Le tableau suivant résume certains renseignements sur les options d'achat d'actions en circulation au :

31 décembre 2024					
Prix d'exercice	Nombre d'options	Options émises		Options exerçables	
		Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Moyenne pondérée du prix exerçable	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exerçable
\$		(en années)	\$		\$
0,09	2 000 000	4,68	0,09	666 667	0,09
0,15	4 650 000	2,19	0,15	4 283 333	0,15
	6 650 000	2,94	0,13	4 950 000	0,14

31 décembre 2023					
Prix d'exercice	Nombre d'options	Options émises		Options exerçables	
		Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Moyenne pondérée du prix exerçable	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exerçable
\$		(en années)	\$		\$
0,15	4 450 000	3.09	0,15	3 916 667	0,15

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

13. Perte nette par action

Le calcul de la perte nette de base par action au 31 décembre 2024 a été basé sur la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, qui correspond à une perte pour l'exercice de 869 809 \$ (2023 - 729 292 \$), et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation calculé de 82 699 467 (2023 - 76 592 200).

Le calcul de la perte nette diluée au 31 décembre 2024 est le même que la perte nette de base par action étant donné que toutes les options ont eu un effet anti-dilutif (2023 - idem).

14. Information additionnelle

Les changements dans la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation étaient les suivants au:

	2024	2023
Débiteurs	\$ 49 008	\$ 6 346
Frais payés d'avance	(6 838)	63 786
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	34 699	(151 187)
	\$ 76 869	\$ (81 055)

Les espèces et quasi-espèces considéraient les éléments suivants au:

	2024	2023
Espèces	\$ 293 803	\$ 543 537
Placements à court terme	870 218	760 874
	\$ 1 164 021	\$ 1 304 111

Information supplémentaire:

	2024	2023
Intérêts reçus	\$ 37 077	\$ 45 618
Intérêts payés	25 014	42 575

Les charges non monétaires pour l'année ont été les suivantes:

	2023	2023
Bons de souscription expirés reclassés sous surplus d'apport	\$ -	\$ 193 146
Bons de souscription exercés reclassés au capital social	-	452 841
Gain sur radiation d'un compte payable	24 601	-
Bons de souscription à recevoir	-	57 000

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers

a) Instruments financiers à la juste valeur

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers (coût amorti)				
Espèces et quasi-espèces	\$ 1 164 021	\$ 1 164 021	\$ 1 304 411	\$ 1 304 411
Débiteurs, à l'exception de taxe de ventes à recevoir	13 085	13 085	71 222	71 222
	\$ 1 177 106	\$ 1 177 106	\$ 1 375 633	\$ 1 375 633
Passifs financiers (coût amorti)				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des bénéfiques marginaux payables	94 018	94 018	84 349	84 349
Dette à long terme	450 000	450 000	500 000	500 000
	\$ 544 018	\$ 544 018	\$ 584 349	\$ 584 349

Lors de la détermination de la juste valeur, la Société utilise les données observables basées sur différents niveaux qui sont déterminés de la façon suivante :

- Le niveau 1 inclut les prix publiés (non ajustés) lorsque le marché est actif et que les actifs ou les passifs sont similaires;
- Le niveau 2 inclut les données qui ne sont pas estimées selon des données de base observables autres que les prix publiés selon le premier niveau; et
- Le niveau 3 inclut les données qui ne sont pas basées sur un marché observable.

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs (à l'exception de taxe de ventes à recevoir), des comptes fournisseurs et autres créditeurs (à l'exception des bénéfiques marginaux payables) et de la dette à long terme est considérée comme étant une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de l'expiration à court terme de ces instruments.

b) Aperçu des risques

La Société est exposée aux risques suivants en lien avec ces instruments financiers. La gestion des risques de la Société est basée sur l'imprévisibilité du marché financier et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite de la non-performance d'une autre partie de ses engagements selon les termes d'un contrat. Les instruments financiers qui assujettissent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont les espèces et quasi-espèces et les autres débiteurs, à l'exception de taxe de ventes à recevoir. Les espèces sont détenues chez des institutions financières de grande qualité. Le risque maximal correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

ii) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'espèces et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. La Société a des engagements financiers en cours au 31 décembre 2024 (note 18).

Les échéances contractuelles des passifs financiers se présentent comme suit :

	0 - 12 mois	13 - 24 mois	Plus de 24 mois
Comptes fournisseurs et autres créditeur (à l'exception des bénéfices marginaux payables)	\$ 94 018	\$ -	\$ -
Dette à long terme	450 000	-	-
	\$ 544 018	\$ -	\$ -

iii) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le prêt émis par la Société porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, la Société n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important sur les flux de trésorerie pour la période close le 31 décembre 2024.

16. Opérations conclues avec des apparentés

Rémunération des principaux dirigeants

Le personnel de direction correspond aux administrateurs ainsi que les officiers de la Société.

Au cours de la période, la Société a encouru les dépenses suivantes avec les principaux dirigeants :

	2024	2023
Frais de gestion inclus dans les frais de bureau et d'administration	\$ 128 817	\$ 93 618
Honoraires professionnels payés à un officier	-	33 238
Honoraires des administrateurs	42 410	37 399
Rémunération à base d'actions	15 427	69 256

Les montants relatifs à son actionnaire principal se présentent comme suit au :

	2024	2023
Prêt	\$ 450 000	\$ 500 000
Intérêts courus	12 936	10 027

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une charge d'intérêts de 27 822 \$ (2023 - 30 025 \$) relative au prêt; de ce montant, 25 014 \$ a été payé (2023 - 42 575\$).

17. Informations concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs

NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

Le capital se présente comme suit au:

	2024	2023
Espèces et quasi-espèces	\$ 1 164 021	\$ 1 304 411
Dette à long terme	450 000	500 000
Capital social	21 579 344	20 980 963

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes de l'avoir des actionnaires. Afin de maintenir sa structure de capital, la Société favorise l'émission de nouvelles débetures, l'émission de nouvelles actions, l'acquisition ou la disposition de certains actifs et la répartition des montants en espèces. La Société n'est soumise à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

18. Engagement

Au 31 décembre 2024, la Société dispose des fonds accreditifs suivants à dépenser d'ici le 31 décembre 2025 :

Date de clôture du financement	Province	Date limite	Fonds accreditifs restants
18 décembre 2024	Québec	31 décembre 2025	\$ 329 000

19. Événements subséquents

Le 4 février 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé une entente de collaboration afin de développer un procédé de traitement métallurgique optimal et à réduire l'impact environnemental des eaux minières usées en collaboration avec le Centre technologique des résidus industriels ("CTRI"). Ce programme soutient les entreprises du secteur de l'exploration minière dans la réalisation de leurs projets visant à développer des minéraux critiques et stratégiques à partir de gisements au Québec tout en assurant une exploitation responsable et durable. La Société s'est engagée à verser au CTRI une contribution monétaire de 101 200 \$ afin de soutenir ses activités requises pour le projet. Un premier versement de 50 600 \$ a été effectué en février 2025.

Le 15 avril 2025, sous réserve de l'approbation du TSXV, la Société a conclu une entente afin d'émettre un total de 1 000 001 actions au prix de 0,045 \$ par action en contrepartie de services impayés en date d'avril 2025, représentant un montant de 45 000 \$ (20 000 \$ au 31 décembre 2024), au bénéfice des principaux dirigeants.

Le 15 avril 2025, sous réserve de l'approbation du TSXV, la Société a conclu une convention de conversion de dettes en actions afin de satisfaire un total de 450 000 \$ en créances de la Société. Un total de 10 000 000 actions ordinaires du capital de la Société a été émis à un prix réputé de 0,045 \$ par action ordinaire conformément aux politiques du TSXV de manière à améliorer le bilan.